

Objet : CIAS du Lac d'Aiguebelette – Conditions de dépôt des listes pour l'élection des représentants CCLA

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. AUBERT. BALZER. BAVUZ. CHARPINE. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GIRERD. GRIMONET. GROLLIER. ILBERT. JALLAMION. LAURENT. MALLEIN. MARCHAIS. PECH. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MM. CORMIER (Pouvoir N. PECH).

Absents : MME TAVEL.

Date d'envoi de la convocation : 24/04/2026

Secrétaire de séance : Sandra FRANCONY

Le Président :

Rappelle que les membres élus du conseil d'administration du CIAS du Lac d'Aiguebelette sont désignés au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Informe le Conseil communautaire que lors de sa prochaine réunion il sera amené à procéder à la désignation de ses membres amenés à siéger au conseil d'administration du CIAS ;

Indique que dans l'instant, il convient de fixer les conditions de dépôt des listes ;

Propose que celles-ci soient transmises par mail auprès du Directeur de la CCLA ou déposées au siège de la CCLA au plus tard 7 jours avant la tenue du prochain conseil communautaire, soit au plus tard le mercredi 13 mai à 14h00 ;

Invite le Conseil communautaire à délibérer pour approuver les conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres élus du conseil d'administration du CIAS du Lac d'Aiguebelette.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

APPROUVE les conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres élus du conseil d'administration du CIAS du Lac d'Aiguebelette ;

AUTORISE le Président à entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet et à signer toute pièce s'y rapportant ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pascal ZUCCHERO



Secrétaire de séance,
Sandra FRANCONY